

ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 860 / 24

Chlef , le 02/07/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

AZZOUZI BOUBAKR ABDERAHMANE
CITE JARDINS BT 597/76
WILAYA - DJELFA

Objet : Mise en demeure pour non sécurisation d'un réseau réalisé au profit d'algérie télécom.

Contrat n° :77/2023 du 05/11/2023

ODS n° :317/2024

Il m'a été signalé par mes services avec regret que les mesures de sécurisation des travaux de canalisation urbaine au niveau de Sidi Cherif Mekarnia Ouled Farés prévues par le contrat n'ont pas été mises en œuvre et risque pour la sécurité à savoir :

- Manque panneau de signalisation
- Fouille des chambres ouvertes
- Tranchés ouvert
- Chambres sans dalles

Conformément aux termes du contrat, notamment l'article de sécurisation, je vous mets en demeure de remédier à cette situation dans un délais de 48 h à compter de la réception de la présente mise en demeure, en procédant aux mesures de sécurisation nécessaires du chantier en question .

A défaut d'une réaction de votre part dans le délai imparti, je me verrai contraint de procéder à la résiliation unilatérale de votre contrat en question aux torts de votre entreprise.

Je vous prie de croire ,Monsieur , en l'expression de mes salutations distinguées



Le Directeur
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé : Nabil